

PAC PLUiHM – Annexe 4

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (53 communes)

53 communes : Allonne, Auchy-la-Montagne, commune nouvelle d'Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, le Fay-Saint-Quentin, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Fouquerolles, Francastel, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Haudivillers, Herchies, Hermes, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Lafraye, Laversines, Litz, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Milly-sur-Thérain, le Mont-Saint-Adrien, Muidorge, la Neuville-en-Hez, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rémérangles, Rochy-Condé, Rotangy, la Rue-Saint-Pierre, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, le Saulchoy, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Velennes, Verderel-lès-Sauqueuse, Warluis.

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Ancien bureau des pauvres à Beauvais (*classement & inscription par arrêté du 11/12/1987 ; notice « Mérimée » : PA00114501*) : périmètres sur la commune de Beauvais ;
- Ancien couvent des Cordeliers de Notre-Dame de la Garde à la Neuville-en-Hez (*inscription par arrêté du 23/02/1951 ; notice « Mérimée » : PA00114777*) : périmètre sur la commune de la Neuville-en-Hez ;
- Ancienne Abbaye Cistercienne de Froidmont à Hermes (*classement par arrêté du 04/12/1995 ; inscription par arrêté du 27/12/1988 ; notice « Mérimée » : PA00114714*) : périmètres sur les communes de Bailleul-sur-Thérain et Hermes ;
- Ancienne Abbaye Saint-Lucien à Notre-Dame du Thil à Beauvais (*classement par arrêtés des 13/08/1930 & 22/10/1965 ; inscription par arrêté du 17/09/1935 ; notice « Mérimée » : PA00114499*) : périmètres sur la commune de Beauvais ;
- Ancienne Abbaye Saint-Quentin à Beauvais (*classement par arrêté du 11/02/1963 ; inscription par arrêté du 06/01/1989 ; notice « Mérimée » : PA00114500*) : périmètres sur la commune de Beauvais ;
- Ancienne église Saint-Barthélémy à Beauvais (*inscription par arrêté du 01/04/1930 ; notice « Mérimée » : PA00114507*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Ancienne forge à Auchy-la-Montagne (*inscription par arrêté du 21/07/1986 ; notice « Mérimée » : PA00114484*) : périmètre sur la commune d'Auchy-la-Montagne ;
- Ancienne maladrerie Saint-Lazare à Voisinlieu à Beauvais (*classement par arrêté du 26/04/1939 ; inscription par arrêté du 28/06/1989 ; notice « Mérimée » : PA00114515*) : périmètres sur la commune de Beauvais ;
- Ancienne manufacture de carreaux Boulenger à Auneuil (*inscription par arrêté du 21/02/2020 ; notice « Mérimée » : PA60000100*) : périmètre sur la commune nouvelle d'Auneuil ;
- Ancien Palais Épiscopal, ancien Palais de Justice, actuellement musée départemental de l'Oise à Beauvais (*classement par arrêté du 01/01/1862 ; notice « Mérimée » : PA00114516*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;

- Ancien presbytère à Frocourt (*inscription par arrêté du 26/10/2000 ; notice « Mérimée » : PA60000029*) : périmètre sur la commune de Frocourt ;
- Cathédrale Saint-Pierre à Beauvais (*classement par arrêté du 01/01/1840 ; notice « Mérimée » : PA00114502*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Chapelle du cimetière de Notre-Dame du Thil à Beauvais (*classement par arrêté du 05/07/1930 ; notice « Mérimée » : PA00114503*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Château d'Auteuil à Berneuil-en-Bray (*inscription par arrêté du 17/09/2007 ; notice « Mérimée » : PA60000069*) : périmètre sur les communes d'Auteuil et Berneuil-en-Bray ;
- Château de Bailleul-sur-Thérain (*inscription par arrêté du 19/04/1961 ; notice « Mérimée » : PA00114492*) : périmètre sur la commune de Bailleul-sur-Thérain ;
- Château de Bresles, ancienne résidence des évêques de Beauvais (*inscription par arrêté du 25/06/1986 ; notice « Mérimée » : PA00114548*) : périmètre sur la commune de Bresles ;
- Château de Crèvecœur-le-Grand (*inscription par arrêté du 29/04/1959 ; notice « Mérimée » : PA00114669*) : périmètre sur la commune de Crèvecœur-le-Grand ;
- Château de Flambermont à Saint-Martin-le-Nœud (*inscription par arrêtés des 26/01/2007 & 20/01/2012 ; notice « Mérimée » : PA60000067*) : périmètres sur les communes d'Aux Marais et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Château de Merlemont à Warluis (*inscription par arrêtés des 09/10/1979 & 25/06/2020 ; notice « Mérimée » : PA00114973*) : périmètres sur les communes de Rochy-Condé et Warluis ;
- Château de Mouchy-le-Châtel (*inscription par arrêté du 03/07/2009 ; notice « Mérimée » : PA60000079*) : périmètre sur la commune de Hermes ;
- Château de Troissereux (*classement par arrêté du 25/02/1983 ; inscription par arrêtés des 25/03/1983, 10/04/1992 & 23/09/2003 ; notice « Mérimée » : PA00114931*) : périmètres sur les communes de Herchies, Fouquénies, Milly-sur-Thérain et Troissereux ;
- Chapelle de l'Archiconfrérie Saint-Joseph à Beauvais (*inscription par arrêté du 09/06/2022 ; notice « Mérimée » : PA60000105*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Chapelle Saint-Séverin de Merlemont à Warluis (*classement par arrêté du 25/03/1993 ; notice « Mérimée » : PA00114999*) : périmètre sur la commune de Warluis ;
- Cloître de la Cathédrale et de l'ancien musée à Beauvais (*classement par arrêté du 24/12/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114504*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Domaine du château de l'Épine à Warluis (*inscription par arrêté du 12/03/2012 ; notice « Mérimée » : PA60000083*) : périmètre sur la commune de Warluis ;
- Église de la Basse-Œuvre à Beauvais (*classement par arrêté du 01/01/1840 ; notice « Mérimée » : PA00114505*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Église de Berneuil-en-Bray (*classement & inscription par arrêté du 30/07/1980 ; notice « Mérimée » : PA00114520*) : périmètres sur la commune de Berneuil-en-Bray ;
- Église de Bresles (*classement par arrêté du 13/10/1988 ; notice « Mérimée » : PA00114549*) : périmètre sur la commune de Bresles ;
- Église et cimetière de la Rue-Saint-Pierre (*classement par arrêté du 08/09/1943 ; notice « Mérimée » : PA00114846*) : périmètre sur les communes de la Neuville-en-Hez et la Rue-Saint-Pierre ;
- Église du Fay-Saint-Quentin (*inscription par arrêté du 06/01/1926 ; notice « Mérimée » : PA00114682*) : périmètre sur la commune du Fay-Saint-Quentin ;

- Église de Hermes (*inscription par arrêté du 18/03/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114715*) : périmètre sur la commune de Hermes ;
- Église de Montmille à Fouquénies (*classement par arrêté du 28/11/1913 ; notice « Mérimée » : PA00114695*) : périmètre sur les communes de Fouquénies et Troissereux ;
- Église Notre-Dame de l'Annonciation à Allonne (*classement par arrêté du 04/09/2006 ; notice « Mérimée » : PA00114476*) : périmètre sur les communes d'Allonne et Beauvais ;
- Église Notre-Dame de Marissel à Beauvais (*classement par arrêté du 13/06/1913 ; notice « Mérimée » : PA00114506*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Église Notre-Dame de la Nativité à la Neuville-en-Hez (*inscription par arrêté du 02/04/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114778*) : périmètre sur les communes de Litz et la Neuville-en-Hez ;
- Église de Rémérangles (*inscription par arrêté du 02/04/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114832*) : périmètre sur la commune de Rémérangles ;
- Église Saint-Aubin à Guignecourt (*classement par arrêté du 10/12/2012 ; notice « Mérimée » : PA60000007*) : périmètre sur la commune de Guignecourt ;
- Église Saint-Étienne à Beauvais (*classement par arrêté du 01/01/1846 ; notice « Mérimée » : PA00114508*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Église Saint-Fuscien à Frocourt (*inscription par arrêté du 10/06/1998 ; notice « Mérimée » : PA60000018*) : périmètre sur la commune de Frocourt ;
- Église Saint-Lucien à Litz (*inscription par arrêté du 14/10/2002 ; notice « Mérimée » : PA60000048*) : périmètre sur la commune de Litz ;
- Église de Saint-Martin-le-Nœud à Aux Marais (*classement par arrêté du 30/12/1930 ; notice « Mérimée » : PA00114737*) : périmètre sur les communes d'Aux Marais et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Église Saint-Nicolas à Crèvecœur-le-Grand (*inscription par arrêté du 15/04/1988 ; notice « Mérimée » : PA00114670*) : périmètre sur la commune de Crèvecœur-le-Grand ;
- Église de Therdonne (*classement par arrêté du 31/07/1913 ; notice « Mérimée » : PA00114917*) : périmètre sur les communes d'Allonne et Therdonne ;
- Église de Warluis (*inscription par arrêté du 25/06/1986 ; notice « Mérimée » : PA00114974*) : périmètre sur la commune de Warluis ;
- Ferme du Gros Chêne à Beauvais (*inscription par arrêté du 10/04/1992 ; notice « Mérimée » : PA00114992*) : périmètre sur les communes de Beauvais, Fouquénies et le Mont-Saint-Adrien ;
- Ferme seigneuriale au Mont-Saint-Adrien (*inscription par arrêté du 13/09/2015 ; notices « Mérimée » : PA60000093 & PA60000097*) : périmètre sur les communes du Mont-Saint-Adrien, Saint-Germain-la-Poterie et Saint-Paul ;
- Grange dimière à Guignecourt (*inscription par arrêté du 13/09/2015 ; notice « Mérimée » : PA60000092*) : périmètre sur la commune de Guignecourt ;
- Hôtel de Ville de Beauvais (*classement par arrêté du 08/07/1912 ; notice « Mérimée » : PA00114509*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Immeuble, 8 rue Cyprien Desgroux à Beauvais (*classement par arrêté du 06/08/1932 ; notice « Mérimée » : PA00114510*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Lycée Félix Faure à Beauvais (*inscription par arrêté du 06/03/2017 ; notice « Mérimée » : PA60000098*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison, 70 rue de la Madeleine à Beauvais (*inscription par arrêté du 11/09/1933 ; notice « Mérimée » : PA00114514*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;

- Maison des 14 & 16ème siècles, 1 rue du Tourne-Broche à Beauvais (*inscription par arrêté du 23/05/1996 ; notice « Mérimée » : PA60000001*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison des 15 & 16ème siècles, rue de l'Abbé Dubos à Beauvais (*inscription par arrêté du 14/03/1996 ; notice « Mérimée » : PA60000002*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison des 16 & 18ème siècles, 52 rue Gambetta à Beauvais (*inscription par arrêté du 27/07/1932 ; notice « Mérimée » : PA00114512*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison Gréber à Beauvais (*classement par arrêté du 28/06/1979 ; notice « Mérimée » : PA00114511*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison, dite de l'Hôtellerie des Dames à Saint-Paul (*inscription par arrêté du 29/07/1935 ; notice « Mérimée » : PA00114872*) : périmètre sur la commune de Saint-Paul ;
- Maison à pans de bois, 21 rue Odet de Châtillon à Beauvais (*inscription par arrêté du 28/06/2022 ; notice « Mérimée » : PA60000106*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison, dite des Trois Piliers à Beauvais (*classement par arrêté du 01/01/1889 ; notice « Mérimée » : PA00114513*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Maison et usine Boulenger à Auneuil (*classement par arrêté du 27/06/1991 ; inscription par arrêté du 04/06/1991 ; notice « Mérimée » : PA00114485*) : périmètres sur la commune nouvelle d'Auneuil ;
- Oppidum Gaulois et camp de César à Bailleul-sur-Thérain (*inscription par arrêté du 22/10/1979 ; notice « Mérimée » : PA00114493*) : périmètre sur les communes de Bailleul-sur-Thérain et Bresles ;
- Prieuré de Wariville à Litz (*inscription par arrêté du 25/07/2006 ; notice « Mérimée » : PA60000065*) : périmètre sur la commune de Litz ;
- Remparts Gallo-Romains à Beauvais (*classement par arrêté du 22/12/1941 ; inscription par arrêté du 02/02/1949 ; notice « Mérimée » : PA00114517*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Ruines de l'église abbatiale à Saint-Paul (*inscription par arrêté du 11/04/1933 ; notice « Mérimée » : PA00114871*) : périmètre sur la commune de Saint-Paul ;
- Tour Boileau à Beauvais (*inscription par arrêté du 20/05/1930 ; notice « Mérimée » : PA00114518*) : périmètre sur la commune de la Beauvais ;

Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Févier d'Amérique et noyer noir d'Amérique à Beauvais (*classement par arrêté du 13/06/1913 ; notice n° 60-01*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Gisement fossilifère de Bracheux à Beauvais (*classement par arrêté du 17/12/1951 ; notice n° 60-02*) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Place de l'Hôtel de Ville à Beauvais (*classement par arrêté du 02/06/1937 ; notice n° 60-03*) : périmètre sur la commune de Beauvais.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captages d'Allonne (*arrêté de DUP du 09/01/2012*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune d'Allonne ;
- Captages d'Auneuil et de Troussures (*arrêtés de DUP des 08/08/1984 & 31/12/1986*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune nouvelle d'Auneuil ;
- Captages de Beauvais (*arrêtés de DUP des 07/02/1995 & 12/05/2017*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Beauvais ;
- Captage de Berneuil-en-Bray (*arrêté de DUP du 08/08/1984*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Berneuil-en-Bray ;
- Captage de Bresles (*arrêté de DUP du 15/06/1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Bresles ;
- Captages de Fouquenies (*arrêtés de DUP des 14/09/1993, 04/10/1994 & 12/05/2017*) : périmètres rapprochés et éloignés sur les communes de Fouquenies et Troissereux ; périmètre éloigné sur la commune de Beauvais ;
- Captage de Fouquerolles (*arrêté de DUP du 20/12/1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Fouquerolles ;
- Captage de Haudivillers (*arrêté de DUP du 03/10/1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Haudivillers ;
- Captages de Hermes (*arrêtés de DUP du 12/09/1984*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Hermes ;
- Captage de Laversines (*arrêté de DUP du 03/12/1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Laversines ;
- Captages de Litz (*arrêtés de DUP des 13/04/1983, 21/03/1995 & 13/01/2005*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Litz ;
- Captage de Luchy (*arrêté de DUP du 11/07/1988*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Luchy ;
- Captage de Nivillers (*arrêté de DUP du 05/11/1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Fouquerolles, Nivillers et Velennes ;
- Captage de Tillé (*arrêté de DUP du 31/03/1992*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Tillé ; périmètre éloigné sur la commune de Guignecourt.

Servitudes d'alignement (EL7) :

Gestionnaire de SUP : Conseil Départemental de l'Oise (CD60)

- RD 1 (*arrêté d'alignement du 27/02/1844*) : localisation sur la commune de Savignies ;
- RD 2 (*arrêtés d'alignement des 05/06/1855, 06/04/1891, 18/08/1891 & 16/12/1948*) : localisation sur la commune nouvelle d'Auneuil et la commune d'Auteuil ;
- RD 3 (*arrêté d'alignement du 18/08/1891*) : localisation sur la commune nouvelle d'Auneuil ;
- RD 9 (*arrêté d'alignement du 11/09/1844*) : localisation sur la commune de Rémérangles ;
- RD 11 (*arrêtés d'alignement des 22/01/1849, 24/04/1849 & 19/08/1896*) : localisation sur les communes d'Auchy-la-Montagne, Francastel et Luchy ;
- RD 12 (*arrêté d'alignement du 27/04/1853*) : localisation sur la commune de Rochy-Condé ;
- RD 34 (*arrêtés d'alignement des 27/08/1852 & 24/02/1853*) : localisation sur les communes de Fouquerolles et Lafraye ;

- RD 35 (*arrêté d'alignement du 11/05/1965*) : localisation sur la commune de Berneuil-en-Bray ;
- RD 52 (*arrêté d'alignement du 24/02/1865*) : localisation sur la commune de Juvignies ;
- RD 125 (*arrêtés d'alignement des 19/06/1843 & 19/08/1896*) : localisation sur les communes du Fay-Saint-Quentin et Haudivillers ;
- RD 133 (*arrêtés d'alignement des 30/01/1831, 24/08/1834 & 23/01/1835*) : localisation sur les communes de Milly-sur-Thérain et Troissereux ;
- RD 149 (*arrêté d'alignement du 16/03/1864*) : localisation sur la commune de Crèvecœur-le-Grand ;
- RD 151 (*arrêté d'alignement du 10/02/1841*) : localisation sur la commune de Crèvecœur-le-Grand ;
- RD 504 (*arrêtés d'alignement du « non communiquée »*) : localisation sur la commune d'Auteuil ;
- RD 512 (*arrêtés d'alignement des 31/01/1870, 15/12/1885 & 19/08/1896*) : localisation sur la commune de Hermes ;
- RD 513 (*arrêté d'alignement du 07/12/1880*) : localisation sur les communes de Laversines et Rochy-Condé ;
- RD 514 (*arrêté d'alignement du 31/01/1870*) : localisation sur la commune de Hermes ;
- RD 537 (*arrêté d'alignement du 17/06/1890*) : localisation sur la commune de Litz ;
- RD 901 (*arrêté d'alignement du 30/01/1831*) : localisation sur la commune de Troissereux ;
- RD 930 (*arrêté d'alignement du 05/09/1835*) : localisation sur la commune de Crèvecœur-le-Grand ;
- RD 931 (*arrêtés d'alignement des 28/12/1840 & 01/10/1841 & 23/12/1863*) : localisation sur les communes de Bresles, la Neuville-en-Hez et la Rue-Saint-Pierre ;
- RD 938 (*arrêté d'alignement du 07/06/1835*) : localisation sur la commune de Fouquerolles ;

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Canalisations de transport de gaz (*arrêté du 12/02/2018*) : localisation sur les communes d'Allonne, Auteuil, Aux Marais Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bresles, le Fay-Saint-Quentin, Frocourt, Hermes, Laversines, Litz, Rainvillers, Rémérangles, Rochy-Condé, la Rue-Saint-Pierre, Saint-Martin-le-Noëud, Saint-Paul, Therdonne et Warluis ;
- Postes de livraison : localisation sur les communes de Beauvais (5 postes), Bresles, Frocourt et Rochy-Condé.

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (I4) :

Gestionnaire de SUP : Réseau de transport d'électricité (Rte)

- Ligne à haute tension aérienne 400 kV « Argœuves – Terrier » n° 1 : localisation sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, le Fay-Saint-Quentin, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes et Laversines ;
- Ligne à haute tension aérienne 400 kV « Argœuves – Terrier » n° 2 : localisation sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, le Fay-Saint-Quentin, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes et Laversines ;

- Ligne à haute tension aérienne 400 kV « Argœuves – Terrier » n° 3 : localisation sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, le Fay-Saint-Quentin, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes et Laversines ;
- Ligne à haute tension aérienne 400 kV « Barnabos – Terrier » n° 1 : localisation sur la commune nouvelle d'Auneuil ;
- Ligne à haute tension aérienne 400 kV « Barnabos – Terrier » n° 2 : localisation sur la commune nouvelle d'Auneuil ;
- Ligne à haute tension aérienne 225 kV « Patis – Villers-Saint-Sépulcre » n° 1 : localisation sur les communes d'Allonne et Warluis ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Allonne – Patis » n° 1 : localisation sur la commune d'Allonne ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Allonne – Patis » n° 2 : localisation sur la commune d'Allonne ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Beauvais – Patis » n° 1 : localisation sur les communes d'Allonne, Aux Marais, Beauvais, Frocourt et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Beauvais – Patis » n° 2 : localisation sur les communes d'Allonne, Aux Marais, Beauvais, Frocourt et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Beauvais – Patis » n° 3 : localisation sur les communes d'Allonne, Beauvais, Frocourt et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Patis – PRODAIR – Thérain » n° 2 : localisation sur les communes d'Allonne et Beauvais ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Patis – Rantigny – Saint-Sépulcre » n° 2 : localisation sur les communes d'Allonne, Bailleul-sur-Thérain, Hermes et Warluis ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Patis – Remise » n° 1 : localisation sur les communes d'Allonne, la commune nouvelle d'Auneuil, Frocourt, Saint-Léger-en-Bray et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Patis – Thérain » n° 1 : localisation sur les communes d'Allonne et Beauvais ;
- Liaison souterraine à haute tension 63 kV « Avelon – Beauvais » n° 1 : localisation sur la commune de Beauvais ;
- Liaison souterraine à haute tension 63 kV « Patis – PRODAIR – Thérain » n° 2 : localisation sur la commune de Beauvais ;
- Liaison souterraine à haute tension 63 kV « Thérain – Wage » n° 1 : localisation sur la commune de Beauvais ;
- Liaison aéro-souterraine à haute tension 63 & 225 kV « Patis – Remise » n° 1 : localisation sur les communes d'Allonne, la commune nouvelle d'Auneuil, Frocourt, Saint-Léger-en-Bray et Saint-Martin-le-Nœud ;
- Postes de transformation : localisation sur la commune d'Allonne (2 postes : 225 & 63 kV) et Beauvais (5 postes : 63 kV).

Servitudes au voisinage des cimetières (INT1) :

Gestionnaire de SUP. : Ministère des Armées

- Cimetière militaire allemand (*seconde guerre mondiale*) à Beauvais (JO du 03/11/1990) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Nécropole Nationale de « Marissel » à Beauvais (JO du 03/11/1990) : périmètre sur la commune de Beauvais.

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PM1) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Avelon (approbation par arrêté du 01/03/2010, modifié le 24/02/2014) : périmètre sur les communes d'Aux Marais, Goincourt, Rainvillers et Saint-Paul ;
- PPRI de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain (approbation par arrêté du 01/03/2010) : périmètre sur les communes de Fouquenies, Herchies, Milly-sur-Thérain et Troissereux ;
- PPRI de la Vallée du Thérain aval (approbation par arrêté du 13/10/2005) : périmètre sur les communes d'Allonne, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Hermes, Rochy-Condé, Therdonne et Warluis.

Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées (PM2) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) « Kuehne & Nagel Logistique » (approbation par arrêté du 10/01/2011) : périmètre sur la commune de Bresles.

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

- Station n° 060014001 à Beauvais (décret du 09/01/2002) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Station n° 060014002 à Beauvais (décret du 09/01/2002) : périmètre sur les communes de Beauvais et Tillé ;
- Station n° 0600240001 à Tillé (décret du 11/10/1967) : périmètre sur les communes de Beauvais, Bonlier, Guignecourt, Nivillers, Therdonne, Tillé et Troissereux.

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

- Station n° 060014001 à Beauvais (décret du 16/01/2002) : périmètre sur la commune de Beauvais ;
- Station n° 060014002 à Beauvais (décret du 16/01/2002) : périmètre sur les communes de Beauvais et Tillé ;
- Station n° 0600240001 à Tillé (décret du 17/06/1977) : périmètre sur les communes de Beauvais, Laversines, Nivillers, Therdonne, Tillé et Troissereux ;
- Station n° 0600240005 à Milly-sur-Thérain (décret du 19/04/1979) : périmètre sur la commune de Milly-sur-Thérain.

Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2LH) :

Gestionnaire de SUP. : Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

- Faisceau herztien entre la station n° 0600080006 à Sainte-Geneviève et la station n° 0800080003 à Belleuse (80) (décrets des 24/10/1989 & 24/11/1989) : périmètre sur les communes d'Auchy-la-Montagne, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Francastel, Laversines, Luchy, Maulers, Muidorge, Nivillers, Rochy-Condé, le Saulchoy, Therdonne et Warluis.

Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) :

Gestionnaire de SUP. : SNCF

- Voies principales électrifiées, ligne n° 325 000 « Épinay-Villetaneuse – le Tréport-Mers » : localisation sur les communes d'Allonne, Auteuil, Beauvais, Fouquénies, Herchies, Milly-sur-Thérain, Therdonne et Warluis ;
- Voie principale non-électrifiée, ligne n° 316 000 « Creil – Beauvais » : localisation sur les communes d'Allonne, Beauvais, Hermes, Rochy-Condé, Therdonne et Warluis ;
- Voie de fret non-électrifiée, ligne n° 317 000 « Rochy-Condé – Bresles » (anciennement ligne « Rochy-Condé – Soissons ») : localisation sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Rochy-Condé et Warluis ;
- Voies de service non-électrifiées : localisation sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bresles, Hermes et Rochy-Condé.

Servitudes aéronautiques de dégagement (T5) :

Gestionnaire de SUP. : Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

- Aéroport de « Beauvais – Tillé » (arrêté du 20/05/1985) : périmètre sur les communes d'Allonne, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bonlier, Bresles, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquénies, Fouquerolles, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Hermes, Laversines, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, le Mont-Saint-Adrien, la Neuville-en-Hez, Nivillers, Rochy-Condé, la Rue-Saint-Pierre, Therdonne, Tillé, Troissereux, Velennes, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis.

Contraintes administratives (CA)

Plans d'Exposition au Bruit (PEB) :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Aéroport de « Beauvais – Tillé » (arrêté du 26/06/2012) : périmètre sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bonlier, Bresles, le Fay-Saint-Quentin, Fouquénies, Fouquerolles, Herchies, Hermes, Laversines, Milly-sur-Thérain, la Neuville-en-Hez, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Tillé, Troissereux et Velennes.

Nuisances acoustiques des transports terrestres :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

Réseau routier (arrêté du 23/11/2016) :

- A 16 : périmètres sur les communes d'Allonne, Auteuil, Beauvais et Therdonne ;
- RN 31 : périmètres sur les communes d'Allonne, la commune nouvelle d'Auneuil, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bresles, Frocourt, Laversines, Litz, la Neuville-en-Hez, Rainvillers, Rochy-Condé, la Rue-Saint-Pierre, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul et Therdonne ;
- RD 12 : périmètres sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Hermes, Rochy-Condé et Therdonne ;
- RD 133 : périmètres sur les communes de Milly-sur-Thérain et Troissereux ;
- RD 139 : périmètres sur les communes de Beauvais et Goincourt ;
- RD 149 : périmètres sur les communes de Beauvais, Juvignies, Tillé, Troissereux et Verderel-lès-Sauqueuse ;
- RD 234 : périmètres sur les communes de Bailleul-sur-Thérain et Bresles ;
- RD 901 : périmètres sur les communes de Beauvais, Milly-sur-Thérain, Tillé et Troissereux ;
- RD 927 : périmètres sur les communes d'Allonne, Auteuil et Frocourt ;
- RD 931 : périmètres sur les communes de Bresles, Goincourt, Laversines, la Neuville-en-Hez, Rainvillers, la Rue-Saint-Pierre et Saint-Paul ;
- RD 938 : périmètres sur les communes de Beauvais, Fouquerolles, Nivillers, Therdonne et Tillé ;
- RD 1001 : périmètres sur les communes d'Allonne, Beauvais, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Tillé et Warluis ;
- Voiries communales : périmètres sur les communes d'Allonne (1 voirie), Beauvais (63 voiries), Therdonne (1 voirie) et Tillé (1 voirie) ;

Route à grande circulation (décret du 31/05/2010) :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- A 16 : périmètres sur les communes d'Allonne, Auteuil, Beauvais, Bonlier, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Maulers, Nivillers, Therdonne et Tillé ;
- RN 31 : périmètres sur les communes d'Allonne, la commune nouvelle d'Auneuil, Beauvais, Derneuil-en-Bray, Bresles, Frocourt, Laversines, Litz, la Neuville-en-Hez, Rainvillers, Rochy-Condé, la Rue-Saint-Pierre, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Therdonne et Warluis ;
- RD 901 : périmètres sur les communes de Beauvais, Milly-sur-Thérain, Tillé et Troissereux ;
- RD 930 : périmètres sur les communes de Crèvecœur-le-Grand et Francastel ;
- RD 931 : périmètres sur les communes de Beauvais, Bresles, Goincourt, Laversines, la Neuville-en-Hez, Rainvillers, Rochy-Condé, la Rue-Saint-Pierre, Saint-Paul et Therdonne ;
- RD 981 : périmètres sur la commune nouvelle d'Auneuil et les communes d'Aux Marais, Beauvais, Goincourt et Saint-Léger-en-Bray ;
- RD 1001 : périmètres sur les communes d'Allonne, Beauvais, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Tillé et Warluis.

Secteurs d'Information sur les Sols :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

SIS – arrêté du 22/03/2019 :

- Ancien site « GEB » (Groupement d'Enrobage du Beauvaisis) à Bailleul-sur-Thérain et Rochy-Condé (SIS n° 60SIS05580) ;
- Ancien site « SMC » (Société de Matériaux de Construction) à Crèvecœur-le-Grand (SIS n° 60SIS06746) ;
- Friche « LEBORNE » à Berneuil-en-Bray (SIS n° 60SIS06913).

SIS – arrêté du 24/08/2022 :

- Ancien site « Gaz de France » à Beauvais (SIS n° 60SIS11127 & 60SIS11128).

Zonages archéologiques :

Gestionnaire : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

- Allonne (arrêté du 24/06/2008) ;
- Auchy-la-Montagne (arrêté du 13/07/2010) ;
- Commune nouvelle d'Auneuil (arrêté du 21/08/2018) ;
- Aux Marais (arrêté du 20/11/2012) ;
- Bailleul-sur-Thérain (arrêté du 22/05/2008) ;
- Beauvais (arrêté du 15/07/2003) ;
- Crèvecœur-le-Grand (arrêté du 25/06/2013) ;
- Fouquénies (arrêté du ???/??/2017) ;
- Frocourt (arrêté du 03/07/2008) ;
- Goincourt (arrêté du 20/11/2012) ;
- Herchies (arrêté du 21/08/2018) ;
- Hermes (arrêté du 22/05/2008) ;
- Laversines (arrêté du 21/08/2018) ;
- Milly-sur-Thérain (arrêté du 21/08/2018) ;
- Nivillers (arrêté du 12/02/2020) ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis (arrêté du ???/??/2017) ;
- Rainvillers (arrêté du 09/11/2009) ;
- Rochy-Condé (arrêté du 22/05/2008) ;
- Saint-Martin-le-Nœud (arrêté du 09/02/2004) ;
- Saint-Paul (arrêté du ???/??/2017) ;
- Savignies (arrêté du 04/06/2002) ;
- Therdonne (arrêté du 24/06/2008) ;
- Tillé (arrêté du 21/08/2018) ;
- Troissereux (arrêté du 21/08/2018) ;
- Warluis (arrêté du ???/??/???) .